

SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le 2 mars à 20 heures 30, le **Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2020.

Etaient présents : Francine THEFAINE, Thérèse LECHEVALLIER, Michel MAILLARD, Jean-Paul SAINT GERMAIN, Daniel GEBERT, Roselyne GUILLAUME, Madeleine BELIOT, Nicolas MAUGER, Hubert de BEAUREGARD, Marie-Luce FORTIN, Jacques FREDDI, Arlette LECOMTE.

Absents excusés : Claude LAMBERT (pouvoir à Thérèse LECHEVALLIER), Marie-Odile DUVAL (pouvoir à Francis AIVAR), Bertrand MANSON.

Absent : Didier LE ROYER

2020 – 09 FINANCES – COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2019 présenté par Monsieur Francis AIVAR.

Résultat de l'exécution du budget 2019 :

	Résultat à la clôture Exercice 2018	Part affectée investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	170 335,03 €		- 123 042,92 €	47 292,11 €
Fonctionnement	237 628,19 €	48 390,97 €	128 751,22 €	317 988,44 €
TOTAL	407 963,22 €	48 390,97 €	5 708,30 €	365 280,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité des membres présents (14 voix – 0 contre – 0 abstentions) le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant.

2020 – 10 FINANCES – COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes

à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les écritures sont conformes.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare à l'unanimité des membres présents (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020 – 11 FINANCES - COMMUNE : REPRISE DES RESTES A REALISER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la réglementation, il est nécessaire de reprendre en section d'investissement du budget de l'année 2020, les restes à réaliser de l'année 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la reprise des restes à réaliser 2019 sur le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De reprendre au budget primitif 2020, les restes à réaliser de l'exercice 2019 résultant de l'état certifié par Monsieur le Maire.

2020 – 12 FINANCES – COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2019 :

	Fonctionnement	2019
	Recettes	894 886,48
	Dépenses	766 135,26
	Résultat de l'exercice	128 751,22
	Résultat reporté	189 237,22
	Résultat de clôture excédent	317 988,44
	Résultat de clôture déficit	
	Investissement	
	Recettes	65 166,49
	Dépenses	188 209,41
	Résultat de l'exercice	-123 042,92
	Excédent reporté	170 335,03
	Déficit reporté	
	Résultat de clôture excédent 001	47 292,11
	Résultat de clôture déficit	
	Report d'investissement 2019	
	Dépenses	207 800,00
	Recettes	25 000,00
	Besoin de financement	182 800,00
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	135 507,89
	Affectation du résultat de clôture	317 988,44
	Affectation Résultat 1068	135 507,89
	Report excédent fonctionnement 002	182 480,55
	Déficit reporté	

2020 – 13 FINANCES – COMMUNE : VOTE DU BUDGET 2020

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vote le budget 2020 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant. Il s'équilibre à :
 - 1 055 751,55 € pour la section de fonctionnement
 - 469 079,55 € pour la section d'investissement

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2020 – 14 FINANCES – COMMERCE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2019 présenté par Monsieur Francis AÏVAR.

Résultat de l'exécution du budget 2019 :

	Résultat à la clôture exercice 2018	Part affectée investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 19 435,65 €		- 283,36 €	-19 719,01 €
Fonctionnement	20 897,63 €	19 435,65 €	20 238,89 €	21 700,87 €
TOTAL	1 461,98 €	19 435,65 €	19 955,53 €	1 981,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

2020 – 15 FINANCES – COMMERCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les écritures sont conformes.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020 – 16 FINANCES – COMMERCE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2019 :

	Fonctionnement	2019
	Recettes	22 163,69
	Dépenses	1 924,80
	Résultat de l'exercice	20 238,89
	Résultat reporté	1 461,98
	Résultat de clôture	21 700,87
	Investissement	
	Recettes	19 435,65
	Dépenses	19 719,01
	Résultat de l'exercice	-283,36
	Excédent reporté	
	Déficit reporté	19 435,65
	Résultat de clôture	-19 719,01
	Report d'investissement 2017	
	Dépenses	
	Recettes	
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	19 719,01
	Affectation du résultat de clôture	21 700,87
	Affectation Résultat 1068	19 719,01
	Report excédent fonctionnement	1 981,86
	Déficit reporté	

2020 – 17 FINANCES – COMMERCE : VOTE DU BUDGET 2020

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vote le budget 2020 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant. Il s'équilibre à :
 - 22 255,00 € pour la section de fonctionnement
 - 39 819,01 € pour la section d'investissement

2020 – 18 PERSONNEL COMMUNAL : PUBLICATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de la Secrétaire de Mairie le 30 Juin prochain et propose de publier le poste de remplacement en catégorie B, fonctionnaire ou contractuel de droit public pour un temps complet – 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

2020-19 VOIRIE DEPARTEMENTALE : RELEVEMENT DE LA VITESSE MAXIMUM AUTORISEE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur le Président du Conseil Départemental un courrier l'informant de la décision unanime du Conseil Départemental de revenir à 90 km/h sur les routes départementales de l'Orne de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie. En effet, la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 permet aux Conseils Départementaux et aux Maires de remonter la vitesse maximale autorisée de 10 km/h sur les sections de routes relevant de leurs compétences.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande qui concerne les deux routes départementales sur la commune, la 438 et 31 :

- Rejetée à la majorité des membres présents, la proposition du Conseil Départemental de relever la vitesse à 90 km/h sur les routes départementales de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de la commune (12 voix contre cette proposition, 2 abstentions, 1 pour).

INFORMATIONS DIVERSES

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Le Conseil Municipal organise le bureau de vote et le dépouillement des élections du 15 mars prochain.

LOCAL COMMERCIAL – PLACE JEAN GICQUEL DES TOUCHES

A la demande d'un membre du Conseil Municipal, monsieur le Maire a interpellé, Mme Lemercier, Notaire, sur les possibilités de révision du loyer du local commercial communal situé 5, Place Jean Gicquel des Touches. Ce local étant occupé sans aucun bail, il n'est pas possible d'en réviser le loyer du fait que les modalités de révision doivent être obligatoirement figurer dans ledit bail.

FERMETURE DE L'EGLISE AU PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à sa demande, la commission départementale de sécurité est venue réaliser une visite dans l'Eglise de Valframbert. Cet édifice présente de nombreux travaux à réaliser – électricité – issue de secours..... La fermeture au public a été décidée.

Les travaux indispensables à sa réouverture seront présentés prochainement au Conseil Municipal et devront être réalisés dans les meilleurs délais.

PROJET D'OUVERTURE DU BAR/RESTAURANT – PLACE JEAN GICQUEL DES TOUCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la non ouverture du Bar Restaurant de Valframbert.

AMENAGEMENT DE CŒUR DE BOURG – DESORDRES LIES AUX ENROBES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enrobés du Cœur de Bourg présentent de nombreuses fissures. Une déclaration a été faite auprès de l'entreprise ayant effectués les travaux et auprès de notre assureur. Une expertise sur place sera réalisée par SARETEC le 20 mars prochain.